

SOLIHA AIS Morbihan TARIFS NET DE TAXES APPLIQUES EN 2022

1. GESTION LOCATIVE

1.1. Honoraires de gérance

	Tarif net de taxes Conditions	
BAILLEURS PRIVES	7,5 %	1 logement ou 2 logements
	7 %	A partir de 3 logements
Dispositifs IML/AMI	6 %	1 ou plusieurs logements

- Frais d'entremise : Offert à la 1^{ère} mise en location, puis 50 € pour les mises en location suivantes.

1.2. Honoraires de mise en location hors dispositifs

1 mois de loyer net de taxes, avec un minimum de 400 €* (*Honoraires répartis entre propriétaire et locataire conformément à la réglementation*).

1.3. Honoraires de mise en location dispositifs IML/AMI

Typologie logement	Frais honoraires locataire	Frais honoraires Bailleur	Frais honoraires totaux
Jusqu'au T2	200 €uros	200 €uros	400 €uros
T3	250 €uros	250 €uros	500 €uros
T4	280 €uros	280 €uros	560 €uros
T5	300 €uros	300 €uros	600 €uros
T6	350 €uros	350 €uros	700 €uros

1.4. Prestations complémentaires :

- Etablissement d'une conventionnement ANAH sans travaux : vérification de la décence du logement, montage et dépôt du dossier :

- 120 € net de taxes par logement pour tout nouveau mandat sans locataire en place
- 200 € net de taxes par logement pour tout mandat avec un locataire en place (120 € pour le conventionnement et 80 € de rédaction de bail)

- Etablissement d'un avenant à une convention : **25 €**
- Aide à la déclaration fiscale : **20 €** net de taxes par an et par mandant
- Adhésion au dispositif VISALE (demande de VISA et du cautionnement) : **Offert**
- Adhésion à la garantie Dégradations Immobilières : **1 % des loyers et charges quittancés**
- GLI (impayés + dégradations immobilières) : **3 % des loyers et charges quittancés**

* : plafonné à 8€/m² pour le locataire

COMMUNES (sans encaissement des loyers)	220 € <i>Rémunération forfaitaire annuelle pour un logement</i>	1 mois de loyer net de taxes, avec un minimum de 350 € et plafonnés à 650 € <i>Honoraires répartis entre propriétaire et locataire conformément à la réglementation</i>
COMMUNES (avec encaissement des loyers)	7,5 %	Négociation possible à partir de 6 logements selon typologie du logement et montant du loyer

2. MISSION PARTIELLE pour des logements conventionnés : particuliers et communes

Frais de commission	Un mois de loyer net de taxe avec un minimum de 400 €
Etablissement d'un bail	½ mois de loyer avec un minimum de 200 €
Réalisation d'un Etat des lieux	Forfait de 300 €
Recherche avec visites et sélection du locataire	250 € net de taxes
Recherche sans visite et sélection du locataire	150 € net de taxes